

# Justice expéditive et ferme pour le lanceur de chaton

Jugé hier en comparution immédiate, Farid a écopé d'un an de prison

**A**près l'affaire du bijoutier de Nice et le feuilleton Dieudonné, l'hystérie collective, suralimentée par les réseaux sociaux, s'est déplacée jusque dans l'enceinte du tribunal correctionnel de Marseille.

Cette fois, c'était pour la cause animale. "Quoi ? Et pourquoi on ne ferait pas rentrer le chat, hein ? s'époumone une sexagénaire, un chiot apeuré dans les bras, auprès d'un CRS venu en renfort. La victime, c'est bien Oscar, non ?" La vingtaine de chiens dépêchée sur place, pancarte autour du cou, a dû rester à la porte du tribunal, au milieu de plus de 200 personnes aboyant à leurs côtés pour réclamer "une peine exemplaire



De nombreuses associations de défense des animaux étaient présentes devant le tribunal, demandant une peine exemplaire.

/ PHOTO VALÉRIE VREL

**"Heureusement que la police vous a arrêté avant que d'autres ne le fassent."**

LE PRÉSIDENT

pour les bourreaux des animaux". Au premier étage, la 11<sup>e</sup> chambre s'apprête à siéger dans une ambiance survoltée.

Les amis des animaux ont pris d'assaut la salle d'audience pour voir "la bête", "l'ennemi public numéro un" depuis vendredi dernier. Pas moins de sept parties civiles s'agglutinent à la barre du tribunal. Avant de faire entrer le bourreau d'Oscar, ce chaton de 5 mois dont le sort a ému la planète entière, le président Mohamed Mahouachi prévient : "Au moindre débordement, je fais évacuer la salle".

"Oh, il ferait presque de la peine", n'a pas pu s'empêcher de lâcher Andy Salviano, la présidente de la SPA Marseille Provence, en voyant entrer Farid, 24 ans, dans le box des détenus, sous étroite surveillance. Malin gre, hagard, "Farid de la Maurelette" a perdu la fanfaronnade imbécile qu'il affichait ostensiblement sur ses deux vidéos de la honte, postées sur Facebook,

où on le voit lancer à plusieurs reprises Oscar en l'air, puis contre un mur, blessant grièvement l'animal. Il est juste ce serveur-cuisinier à la recherche d'un stage, condamné à plusieurs reprises pour des vols, des violences et des rébellions.

"Heureusement que la police vous a arrêté avant que d'autres ne le fassent, de façon beaucoup moins légitime", lui rappelle le président Mahouachi, en faisant référence aux multiples messages appelant au lynchage. Avant de poser la question qui brûlait les lèvres du public, le tribunal a décidé de diffuser les deux vidéos, sur lesquelles on voit Farid, hilare, lancer le chat, sur fond de rap. Pendant la séquence, à peine soutenable, Farid, écrasé par la honte, n'a pu lever les yeux. "Alors, comment vous est venue cette brillante idée ?" se lance le magistrat. "Je ne sais pas ce qui m'a pris. J'ai compris la leçon. Je regrette", lâche Farid d'une voix à

peine audible. Il finira par dire qu'il se promenait dans la cité avec des amis, que le chat est venu vers eux... "Pour réclamer quoi ?" insiste, pédagogue, le président. "De la tendresse, des caresses... tente Farid. Et moi, comme un con, je l'ai lancé." "C'était prémédité, vous en avez parlé entre vous avant de le filmer ? interroge le magistrat. C'était quoi le but ? Artistique ?" Silence gêné dans le box. "Ça nous est venu comme ça, bredouille Farid. J'ai pas réfléchi monsieur... Mais, j'ai pas mis la vidéo sur Facebook. C'est pas moi ! Je sais que c'est mal. Je ne recommencerai plus."

Les parties civiles, toutes assurant la représentation de diverses associations qui défendent la cause animale, ont dénoncé "une attaque au symbole de l'innocence", souligné "l'émotion mondiale", fustigé "un pervers cruel", "cette cruauté barbare". "Un animal n'est pas un vulgaire objet !" a marte-

lé le procureur Merlin en réclamant au terme d'un réquisitoire implacable, une peine d'un an de prison ferme assortie d'un mandat de dépôt. "Je suis sensible à la cause animale mais aussi à la cause humaine, a rétorqué M<sup>e</sup> Savaïdes, qui avait la lourde tâche de défendre Farid. On veut sa tête. L'opinion publique a été heurtée et je le comprends. Mais de là à en faire un exemple, à le traiter de pervers narcissique. Mais dans quelle société vit-on ? Le tribunal ne doit pas céder à la pression médiatique."

Vingt minutes de délibéré ont suffi au tribunal pour infliger 1 an de prison ferme à Farid et l'interdire à vie de détenir un animal. Personne n'a jugé utile de demander une expertise psychiatrique. Personne n'a jugé utile de renvoyer l'affaire pour éviter le risque de prendre une décision sous le coup de l'émotion.

Lætitia SARIROGLOU